Bureau du PRESIDENT
Association Loi 1901

DOJO DE FRANCE

des ARTS MARTIAUX

Marque déposée et copyright
Déclarée le 24.07.2002 sous le N°02/2943-00155610
Siège social : 4 Avenue de Bézier 34 550 Bessan
Affilié à l'UFOLEP n° 034031004
Téléphone : 04 67 01 50 08 ou 06 72 26 37 87
email : contact.dojodefrance@gmail.com
Internet : www.dojodefrance.fr
Facebook : dojodefrance

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Une procédure soumise au respect des principes généraux des droits.

1 - le principe d'égalité des fautes et des sanctions.

2 - la règle " non bis in idem " (pas de double sanctions).

3 - le principe contradictoire.

Après convocation du ou des fautifs , le bureau directeur étudie au mieux et donne sa décision disciplinaire pour : non paiement des cotisations licences ou pour motifs graves n'ayant pas l'esprit et l'éthique de notre groupement des Arts Martiaux.

Pour les fautes graves , la convocation (huit jours avant) ainsi que la décision de radiation prononcée se fera par lettre recommandée avec accusé réception .

Le bureau directeur informe les membres du Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la décision de radiation prononcée.

REGLEMENT DISCIPLINAIRE PARTICULIER DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Sanctions et mesures alternatives à la sanction. - Echelle et Nature des sanctions.

a - avertissement. b - blâme. c - mesure de responsabilisation.

d - exclusion temporaire du groupement (durée) . e - exclusion définitive du groupement.

Le bureau directeur convoque le fautif du dopage huit jours avant, par lettre Recommandée A/R.

Après l'entretien , le bureau directeur prononce la sanction au fautif, confirmée par lettre Rec. A/R.

Le bureau directeur informe :

1- le comité directeur et l'AG de notre groupement.

2 - l'inspection régionale de la jeunesse et des sports.

3 - la direction des sports du Ministère des sports (Paris).

4 -le CNOSF comité olympique et sportif français (Paris).

Agde le 20/05/2019.

PRESIDENT : Hervé NAVARRO 9ème Dan D de F. Tél : 06 72 26 37 87 Mail : hn34@orange.fr